## Avis public



## ORDONNANCES AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées

que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 18 décembre 2017, les ordonnances suivantes : · C-4.1, o. 139 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal:

- · C-4.1, o. 140 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- · C-4.1, o. 141 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue Saint-André dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal: · C-4.1. o. 142 établissant l'implantation d'un pan-
- neau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est à l'intersection de la rue de Mentana dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal: C-4.1. o. 143 Ordonnance établissant l'implantation. d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est à l'intersec-
- tion de l'avenue Laval dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et ce, en vertu du Rèalement sur la circulation et le
- stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1). Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut

en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 21 décembre 2017 Le secrétaire d'arrondissement.

M° Claude Groulx